

LE CHAMPIONNAT

(cocher la case correspondante)

Poules FEMININES

1F ELITE
2F EXCELLENCE
3F PROM. EXCELLENCE
4F HONNEUR

Poules MASCULINES

01M ELITE
02M EXCELLENCE
03M PROM. EXCELLENCE
04M HONNEUR
05M PROMO. HONNEUR
06M PROMOTION
07M ACC. PROMOTION
08M 1RE SERIE
09M 2E SERIE
10M 3E SERIE

LE MATCH

(cf. calendrier)

Date du Match : 04/05/2022 Equipes complètes à : 20^h Coup d'envoi à : 20^h30
Lieu : 35 avenue M. RAVEL 69140 Rillieux la PAPE
Match reporté : NON
Match inversé : NON
A la demande de : Nom de l'équipe
Nom de l'équipe recevant : RILLIEUX EVBC Numéro d'équipe : 5
Vérification des licences : OUI NON
Vérification du bordereau : OUI NON
Numéro d'équipe : 3 Nom de l'équipe visiteuse : CALVIRE

EQUIPE RECEVANTE

ARBITRE / CAPITAINE de l'ER

EQUIPE VISITEUSE

N°licence	NOM Prénom des joueurs	N°licence - NOM Prénom	N°licence	NOM Prénom des joueurs
Cap. : 55522795	Jean-Marc VING	←	Cap. : 279955	BASSET LIONEL
912352	Frederic NGUYEN		208171	GAUTHIER JACQUES
912354	Tristan BELLET		210834	MORISSE BERTRAND
55520321	Paul PROTON	22	279962	MARTIN JC
55517093	Naraite VAN	15	455591	PENET JB
181293	Benoit FOURNIER		55635432	MONNIER GILLES
55520322	Clément GUIBAL	25	279953	ARNOULD LAURENT
202378	Benjamin GRIOT		463917	FIRMIN NICOLAS
826781	Franck PENICHON	26	55768296	BUISSON MICHAEL
914149	Adamir HASSANI		55783285	CHATELAIN EDDY
342497	Jerome BUTAVANT			
Lib. 1 :			Lib. 1 : 819000	RIMET STEPHANE
Lib. 2 :			Lib. 2 :	
Mut. 1 :			Mut. 1 :	
Poule + équipe *	1	Score FINAL	Poule + équipe *	3
Mut. 2 :			Mut. 2 :	
Poule + équipe *			Poule + équipe *	
Mut. 3 :			Mut. 3 :	
Poule + équipe *			Poule + équipe *	

* Mutations en provenance de quelle poule FSGT et quelle équipe ?

LE RESULTAT

Réclamations ou observations et signature

Equipe recevante

Nom de l'arbitre : CALVIRE

Arbitre

Réclamations ou observations et signature

Equipe visiteuse

Pénalités

Le règlement prévoit 0,5 point de pénalité pour les cas suivants.

Non officielle et/ou mal remplie pour le club recevant

Reçue hors délais à la FSGT pour le club gagnant

Par mail sous 10 jours à : volley@fsgt69.fr ou fsgt69006@gmail.com
Par courrier sous 14 jours à : COMITE DU RHONE FSGT
BP58 - 69412 LYON CEDEX 06

Mouvements de joueurs autorisés entre équipes d'un même club / match

Ces mouvements de joueurs sont limités à 3 matchs maximums par joueur sur l'ensemble du championnat.

Un seul joueur en provenance de la poule immédiatement supérieure.

Trois joueurs en provenance de poules inférieures.

Deux joueurs en provenance de la même poule.

Dans les championnats féminins, les joueuses sont soumises aux mêmes règles. En revanche les joueuses participant au championnat masculin peuvent jouer dans une équipe féminine et une équipe mixte, d'un même club ou d'un club différent sans limitation même si ce dernier possède une équipe fille. Cependant il est interdit pour un joueur (se) d'évoluer dans 2 équipes masculines ou féminines FSGT différente du même championnat, masculin et/ou féminin.